

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN, tenue le 9 août 2021, à 19 h 30, au Centre communautaire situé au 5350, 7e Rang à Saint-Lucien.

- 1 Mot de bienvenue et consigne concernant la distanciation sociale**
- 2 Présentation de l'ordre du jour**
- 3 Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Assemblée ordinaire du 12 juillet et extraordinaire du 21 juillet 2021
- 4 Finances / comptes**
 - 4.1 Présentation et adoption - comptes payés et à payer de juillet 2021
- 5 Dépôt du rapport du responsable des travaux publics**
- 6 Correspondances**
- 7 Service de l'administration**
 - 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant une dépense de 161 838 \$ et un emprunt de 161 838 \$ pour les travaux de rechargement dans le 8e rang
 - 7.2 Adhésion à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Drummond
 - 7.3 Annulation des frais pour le mesurage d'une fosse septique
 - 7.4 Formations pour les élus
- 8 Service de sécurité publique**
- 9 Service de la voirie municipale**
 - 9.1 Mandat pour le rechargement du 8^e rang
 - 9.2 Mandat pour les services professionnels pour la réfection du 4^e Rang
 - 9.3 Demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement
 - 9.4 Demandes au Ministère des Transports concernant la limitation de la vitesse dans le périmètre urbain et ses environs
- 10 Service de l'hygiène du milieu**
- 11 Service de l'urbanisme**
 - 11.1 Mandat pour des services professionnels pour l'accompagnement dans le cadre d'une demande à la CPTAQ
- 12 Service des loisirs & culture**
 - 12.1 Contribution financière au comité loisirs OTJ St-Lucien
- 13 Varia :**
- 14 Période de questions**
- 15 Levée de l'assemblée**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire le 9 août 2021, à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 5350, 7e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS:

Madame Maryse Joyal,	conseillère siège no 3
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller siège no 5
Madame Julie Levesque,	conseillère siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Diane Bourgeois, Mairesse.

EST AUSSI PRÉSENT, Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la séance ouverte à 19h30. Malgré les règles de distanciation sociale et la diminution de l'espace disponible, toutes les personnes qui se sont présentées ont pu assister à l'assemblée.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR AUX PERSONNES PRÉSENTES

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Il est proposé par Madame Julie Levesque, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021 ainsi que celui de la séance extraordinaire tenue le 21 juillet 2021.

Adoptée. #2021-08-179

4. FINANCES / COMPTES

4.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à cette séance du Conseil la liste des comptes payés et à payer, savoir :

Liste des comptes de juillet 2021	141 467,60 \$
Rémunération + remises / employés	37 209,74 \$
Rémunération + remises / élus	5 832,24 \$
Frais traitement et banque	
Total :	184 509,58 \$

Il est proposé par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers, que les comptes payés et à payer au montant de 184 509.58 \$ couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2021 soient adoptés.

Adoptée. #2021-08-180

5. DÉPÔT DU RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

6. CORRESPONDANCES

Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village – Résolution :
Opposition à l'abolition du poste d'agent rural à la MRC de Drummond

7. SERVICE DE L'ADMINISTRATION

7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 161 838 \$ ET UN EMPRUNT DE 161 838 \$ POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DANS LE 8^E RANG

Monsieur Michel Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2021-148 décrétant une dépense de 161 838 \$ et un emprunt de 161 838 \$ pour les travaux de rechargement dans le 8^e rang.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

PROJET RÈGLEMENT NO 2021-148 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 161 838 \$ ET UN EMPRUNT DE 161 838 \$ POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DANS LE 8^E RANG

ASSEMBLÉE ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Lucien, tenue le 9 août 2021 à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

Madame Maryse Joyal,	conseillère siège no 3
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller siège no 5
Madame Julie Levesque,	conseillère siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Diane Bourgeois, Mairesse.

Était aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Alain St-Vincent-Rioux.

ATTENDU QUE les travaux de rechargement sur 2 450 mètres du 8^e rang sont rendus nécessaires vu l'état de détérioration avancée de la chaussée;

ATTENDU QU'avec l'ouverture des soumissions pour connaître le meilleur prix pour l'exécution de ceux-ci, le coût total du projet est estimé à 161 838 \$, taxes nettes et frais d'escompte inclus;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux ainsi que les frais d'escompte, soit 161 838 \$;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de rechargement du 8^e rang selon l'estimation détaillée préparée en date du 3 août 2021, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 161 838 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme de 161 838 \$, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes nettes, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 161 838 \$, sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années.

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Diane Bourgeois
Mairesse

Alain-St-Vincent-Rioux
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION	9 AOÛT 2021
DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT	9 AOÛT 2021
ADOPTION DU RÈGLEMENT	13 SEPTEMBRE 2021
AVIS PUBLIC PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT	17 SEPTEMBRE 2021
FIN DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT	4 OCTOBRE 2021
DÉPÔT DU CERTIFICAT ENREGISTREMENT	4 OCTOBRE 2021
APPROBATION PRÉVUE DU MAMOT	DÉCEMBRE 2021
ENTRÉE EN VIGUEUR	DÉCEMBRE 2021

7.2 ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND (CCID)

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce et d'Industrie de Drummond (CCID) offre des formations utiles pour la Municipalité de Saint-Lucien ainsi que plusieurs occasions de rencontres bénéfiques à son développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Sylvain, et résolu à l'unanimité des conseillers, que la Municipalité de Saint-Lucien adhère à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Drummond (CCID) pour la période de juillet 2021 à juin 2022 pour un montant de 200\$ avant taxes.

Adoptée. #2021-08-181

7.3 ANNULATION DES FRAIS POUR LE MESURAGE D'UNE FOSSE SEPTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'immeuble portant le matricule numéro 9980-41-5445 demande le remboursement du montant de 25\$ exigé au compte de taxes pour le mesurage des boues de fosse septique pour les années 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE ladite propriétaire indique que cet immeuble n'a pas d'installation septique;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne de AGS Environnement n'a pas trouvé de fosse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Maryse Joyal, et résolu à l'unanimité des conseillers, de rembourser par une taxation complémentaire au crédit, le montant total de 50 \$ qui a été payé en 2020 et en 2021 pour le mesurage des boues de fosse septique à la propriétaire de l'immeuble portant le matricule numéro 9980-41-5445.

Adoptée. #2021-08-182

7.4 FORMATIONS POUR LES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre des formations intéressantes pour les élus à la veille du congrès annuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Maryse Joyal, et résolu à l'unanimité des conseillers, de défrayer l'inscription pour :

- Mesdames Diane Bourgeois, Mairesse et Maryse Joyal, conseillère, à la formation sur l'interaction entre le maire, le Conseil et la direction générale en matière de RH, au coût de 225\$ avant taxes chacune;

- Messieurs les conseillers Raymond Breton et Richard Sylvain, à la formation sur la gestion financière municipale au coût de 330\$ avant taxe chacun;

- Monsieur le conseiller Michel Côté à la formation sur la nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale au coût de 225\$ avant taxes;

Ces formations sont offertes le 29 septembre 2021 au Centre des congrès de Québec, dispensées par la FQM. Les frais inhérents à ces participations sont payés à chacun.

Adoptée. # 2021-08-183

8. SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. SERVICE DE LA VOIRIE MUNICIPALE

9.1 MANDAT POUR LE RECHARGEMENT DU 8E RANG

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien a reçu deux (2) soumissions pour les travaux de rechargement de pierre concassée du 8^e rang;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été déposées par Jean-Noël Francoeur Inc. au prix de 22.25\$/ tonne métrique de pierre concassée avant les taxes et par Sintra au prix de 31.88\$/ tonne métrique de pierre concassée avant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics recommande à la Municipalité de Saint-Lucien d'accorder le mandat à Jean-Noël Francoeur Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Richard Sylvain**, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer à Jean-Noël Francoeur Inc., conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt #2021-148 par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec, au prix de 22.25\$/ tonne métrique avant taxes, le mandat pour le rechargement de pierre concassée du 8e rang.

Adoptée. #2021-08-184

9.2 MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DU 4E RANG

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien a reçu deux (2) soumissions pour les services professionnels pour la réfection du 4^e rang;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été déposées par les firmes d'ingénieurs WSP et EXP;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics recommande à la Municipalité de Saint-Lucien d'accorder le mandat au plus bas soumissionnaire, soit WSP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Maryse Joyal**, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer le mandat pour les services professionnels pour la réfection du 4^e rang à WSP selon leur offre de service datée du 3 août 2021.

Adoptée. #2021-08-185

9.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, Monsieur Alain St-Vincent-Rioux agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, **il est proposé par Monsieur Michel Côté,** et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, et de plus, la Municipalité confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée. #2021-08-186

9.4 DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LA LIMITATION DE LA VITESSE DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN ET SES ENVIRONS

CONSIDÉRANT QUE plusieurs véhicules ont été vus traversant le périmètre urbain sur la Route 255 à une vitesse excessive et dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE cette observation a notamment été faite par des représentants de la Sûreté du Québec et de la Municipalité de Saint-Lucien;

CONSIDÉRANT le nombre important de piétons qui circulent le long de la Route 255;

CONSIDÉRANT QUE ce nombre de piétons augmentera certainement à la suite de la construction de la nouvelle école et à la suite du développement du périmètre urbain qui s'annonce;

CONSIDÉRANT QUE des accidents graves sont survenus au coin de la route 255 et de la Route des Rivières;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-06-121 de la Municipalité de Saint-Lucien demandant au Ministère des Transports d'installer un feu jaune de ralentissement sur la Route 255 à l'intersection de la Route des Rivières;

CONSIDÉRANT QUE la Route 255 est la propriété du Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Julie Levesque, et résolu à l'unanimité des conseillers, de demander au Ministère des Transports :

- De réduire la vitesse sur la Route 255 à l'intérieur du périmètre de 50 à 30 km/h;
- De réduire la vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur la Route 255 entre la Route du Pont et le début de la zone présentement à 50 km/h dans le périmètre urbain;
- De considérer la résolution numéro 2020-06-121 de la Municipalité de Saint-Lucien demandant l'installation d'un feu jaune de ralentissement sur la Route 255 à l'intersection de la Route des Rivières.

Adoptée. #2021-08-187

10. SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

11. SERVICE DE L'URBANISME

11.1 MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'annonce de l'agrandissement de l'école Des 2 Rivières, la Municipalité de Saint-Lucien a procédé à une profonde réflexion de la gestion de l'urbanisation sur son territoire;

- CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal estiment que le besoin en espaces résidentiels pour les 10 à 15 prochaines années sera supérieur aux espaces vacants à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- CONSIDÉRANT QU'** il existe des terrains, adjacents au périmètre urbain, de part et d'autre de la rue DeChantal, qui peuvent facilement et rapidement être développés, pour permettre une augmentation du nombre de citoyens et des services de restauration, de câblodistribution, de taxation, de vie communautaire, etc.;
- CONSIDÉRANT QUE** des témoignages, des affidavits et photos recueillis indiquent qu'il n'y a jamais eu de culture soit agricole, soit forestière sur ces terrains;
- CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation pour effectuer du développement résidentiel sur le site visé n'aurait aucun impact pour le milieu agricole et pour l'environnement, mais en aurait pour la qualité de vie des citoyens résidant dans l'îlot déstructuré voisin et pour l'ensemble des citoyens du centre de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QU'** une demande de modification au zonage agricole auprès de la CPTAQ est nécessaire pour le développement résidentiel de ces terrains adjacents au périmètre urbain, de part et d'autre de la rue DeChantal;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Lucien doit s'adjoindre des professionnels pour mener à bien une telle demande à la CPTAQ;
- CONSIDÉRANT QUE** «CD urbanistes-conseil » possède une expertise reconnue pour ce type de demande;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Richard Sylvain, et résolu à l'unanimité des conseillers, que la Municipalité de Saint-Lucien mandate dans son cadre budgétaire annuel, «CD urbanistes-conseil» afin de travailler avec elle pour présenter une demande étoffée de modification au zonage agricole auprès de la CPTAQ concernant les terrains adjacents au périmètre urbain, situés de part et d'autre de la rue DeChantal.

Adoptée. #2021-08-188

12. SERVICE DES LOISIRS & CULTURE

12.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – COMITÉ LOISIRS OTJ ST-LUCIEN

CONSIDÉRANT QUE la demande du comité des Loisirs OTJ St-Lucien à l'effet d'avoir une contribution financière pour procéder à l'organisation d'activités et d'événements destinés aux Luciennoises et les Luciennois d'ici le mois de décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu dans son budget 2021 un montant de 13 000 \$ pour assurer le bon fonctionnement des activités du comité des Loisirs OTJ St-Lucien;

EN CONSÉQUENCE **il est proposé par Madame Maryse Joyal,** et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser Madame Line Bilodeau, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à émettre un chèque de 4 000\$ au comité des Loisirs OTJ St-Lucien pour la réalisation de ses différents projets.

Adoptée. 2021-08-189

13. VARIA

13.1 AUTORISATION POUR L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION

CONSIDÉRANT QUE des infractions à la réglementation municipale ont été constatées pour l'immeuble du 595, de la Réserve;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite que soient donnés des constats d'infraction pour lesdits immeubles;

EN CONSÉQUENCE, **il est proposé par Monsieur Michel Côté,** et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser l'émission de constats d'infraction pour les immeubles du 595, de la Réserve.

Adoptée. 2021-08-190

13.2 MANDAT AUX PROCUREURS DE LA MUNICIPALITÉ POUR FAIRE RESPECTER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX POUR LE 595, DE LA RÉSERVE

CONSIDÉRANT QUE des infractions à la réglementation municipale ont été constatées pour les immeubles du 595, de la Réserve;

CONSIDÉRANT QUE ces dossiers sont complexes et nécessiteraient une analyse approfondie par les procureurs de la Municipalité afin de déterminer quels seraient les recours les plus adéquats pour régler définitivement ces dossiers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aller de l'avant avec les procédures appropriées afin de régler définitivement ces dossiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Michel Côté**, et résolu à l'unanimité des conseillers, de mandater Lavery, avocats pour assurer le respect de l'administration de l'ensemble des règlements municipaux pour les immeubles du 595, de la Réserve, dont les recours possibles en vertu des articles 227 à 235 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

Adoptée. 2021-08-191

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (20h00 à 20h25)

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Maryse Joyal, et résolu à l'unanimité des conseillers, de lever l'assemblée.

Adoptée. #2021-08-192

Diane Bourgeois
Mairesse

Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et secrétaire-trésorier